



Avenant 65, rien ne va plus, les jeux ne sont pas faits !

Qu'on se le dise : la CGT Missions Locales n'a jamais été favorable à notre système de classification basé sur le « tout compétences ». Depuis le début en 2001, elle pointe l'absence de la prise en compte des diplômes, un fonctionnement arbitraire au bon vouloir de l'employeur, une logique « à la tête du client » qui favorise le chacun pour soi. Une classification à la mode « Salut les Copains », « Oui-Oui et l'arc-en-ciel magique » ou « Le merveilleux pays des Bisounours » (choisissez en fonction de vos références) qu'ont portée et défendue l'UNML et la CFTD.

La CGT n'est hélas pas (encore) majoritaire dans la Branche Missions Locales. Elle a décidé de signer l'avenant 65 afin de permettre aux 30% de conseiller-ères niveau 1 en France de gagner automatiquement 22 points de salaire, d'augmenter aussi très légèrement les fonctions administratives et d'y intégrer d'autres métiers auparavant absents, donc aisément manipulables. La CGT a donc signé l'avenant 65 pour en partie contourner ce que la classification est en réalité dans nos structures : une négociation individuelle déséquilibrée, opaque, souvent biaisée, parfois vécue violemment, et au final à l'encontre du collectif de travail.

Qu'on se le dise : la CGT Missions Locales de Bretagne alerte les directions et présidences sur une application aveugle de l'avenant 65 qui prend le risque de faire exploser les équipes au nom d'un présupposé idéologique du « tout pour l'emploi » contraire aux valeurs fondamentales des ML et des principes de base d'un accompagnement global. Qu'au niveau des professionnelles, seule la compétence « Emploi » soit valorisée est une aberration. Les directions qui prendront stricto-sensu ce chemin des interprétations subjectives autour de la compétence 4.7 devront en tirer les conséquences sur l'organisation même de leur structure. Les problématiques d'insertion, de formation, de logement, de santé, de souffrances psychologiques, d'orientation, d'accès aux droits, de survie alimentaire à des conseiller-ères low-cost, l'emploi et uniquement l'emploi aux autres, mieux reconnu-e-s ? Impensable. Absurde.

Dans ce cadre et à défaut de pouvoir réécrire la « classification tout compétences », La CGT Missions Locales de Bretagne exige :

Un seul niveau de conseiller-ère et la cotation 13 pour TOUS et TOUTES et au moins 10 points d'augmentation pour tou-te-s les oublié-e-s de cet avenant, mais aussi les cotations les plus basses. Que les gouvernances prennent leurs responsabilités ensuite pour valoriser les expertises de leurs salarié-e-s en leur accordant des points supplémentaires, puisque l'UNML refuse encore et toujours d'augmenter la valeur du point.

Beaucoup d'autres points sont fort discutables dans cet avenant et les directions ne manqueront pas d'interprétations partiales à votre détriment. Ne vous laissez pas faire, négociez collectivement !



Rapprochez-vous de la CGT ML de Bretagne et de vos élu-e-s

Ou

venez poser vos questions concernant l'avenant 65 ici :



CGTMLBretagne

Syndicat Régional de la CGT Missions Locales et Insertion de Bretagne

Syndicat Régional de la CGT Missions Locales et Insertion de Bretagne

Maison du Peuple, 2 place Edouard Mazé, 29200 BREST

cgtml.bretagne@gmail.com

[Site CGT ML](#) & [Fédération des Organismes Sociaux - CGT Missions Locales de Bretagne sur Facebook](#)